GREVE et MANIFESTATION
Mardi 22 mai 2018

SYNDICAT FORCE OUVRIERE AP-HP —2, rue Saint Martin 75004 PARIS — Courriel : secretariat.fo-aphp@outlook.fr / fo.sap@aphp.fr—Tél. : 01.40.27.40.44 — Mai 2018

Le 22 mai 2018,
les fédérations syndicales FO, CGT, Solidaires, FSU, CFTC , CFE-CGC, FA
appellent à la grève dans la Fonction Publique

Le syndicat FO de l'AP-HP constate que les mesures gouvernementales contre les fonctionnaires et leur statut et la politique de la Direction Générale contre les acquis liés au Statut particulier de l'AP-HP sont similaires et vont de pair.

Nous manifesterons et ferons grève le 22 mai 2018

Dans la Fonction Publique Hospitalière pour s'opposer aux mesures gouvernementales :

- **Blocage de la valeur du point d'indice** conduisant à une perte de 16 % depuis 2010,
- PPCR conduisant **à la fin des bonifications** dans les prises d'échelons,
- **Augmentation de la CSG d'1,7%** pour les fonctionnaires et pour les retraités,
- **Deuxième journée de solidarité** pour financer les EHPAD,
- Transposition des **ordonnances travail à la fonction publique** qui, comme à la SNCF, remet en cause le statut, les missions de service public, pour mieux les privatiser,
- 120 000 suppressions de postes dans toute la fonction publique, au nom d'un « nouveau contrat social » avec les fonctionnaires,
- Publication prévue du décret d'application de l'article 93 du statut de la FPH autorisant le licenciement des fonctionnaires hospitaliers.

Pour l'Assistance Publique Hôpitaux de Paris :

- Arrêt des suppressions de postes,
- Pour la défense du statut particulier des personnels de l'AP-HP,
- Pour l'intégration de tous les contractuels dans le Statut de l'AP-HP,
- Retrait du protocole Hirsch-CFDT du 1er avril 2016 sur l'OTT,
- Non à la mobilité généralisée,
- Défense du Statut juridique de l'AP-HP en tant qu'hôpital un et indivisible. Non aux Supra GH.
- Maintien des 37 hôpitaux, du Siège et de tous les services généraux.

GREVE et MANIFESTATION
A 14h00 - Place de la République
Mardi 22 mai 2018

Le syndicat FO de l'AP-HP propose que les personnels définissent les revendications catégorie par catégorie, service par service.